

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**SÉANCE DU**

**11 JUIN 2020**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

**OBJET**

**Contribution de l'État  
aux achats de masques  
dans le cadre de la lutte  
contre l'épidémie de  
Covid-19**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 12 juin 2020  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en sous-préfecture  
le 12 juin 2020  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juin 2020

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**LA COMMUNE NOUVELLE**  
**DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20200611-20-B-29-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2020  
Date de réception préfecture : 12/06/2020

**N° DE DOSSIER** : 20 B 29

**OBJET** : CONTRIBUTION DE L'ETAT AUX ACHATS DE MASQUES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID-19

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, l'Etat a décidé de soutenir financièrement les collectivités territoriales qui ont procédé à l'achat de masques de protection individuelles des populations et du monde soignant entre le 13 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2020.

L'Etat contribuera à ces achats en prenant à sa charge 50% du coût de ces masques achetés hors frais annexes (livraison), sur la base du prix d'achat réel TTC des masques et dans la limite de :

- 84 centimes TTC pour les masques à usage unique
- 2 euros TTC pour les masques réutilisables

La contribution de l'Etat ne concerne que la part du prix restant à la charge de la collectivité déduction faite d'éventuels financements déjà apportés par ailleurs.

Sont éligibles au remboursement, les achats de masques à usage sanitaire et de masques à usage non-sanitaire visés par l'arrêté du 7 mai 2020 ainsi que, les matières premières (tissus, élastiques...) achetées afin de faire procéder à la confection de masques.

Depuis l'annonce de la pandémie, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a procédé à l'achat de 86 050 masques réutilisable et de 361 700 masques à usage unique pour un montant total de 730 k€ pour protéger les populations et professionnels du monde soignant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat le remboursement des masques achetés par la Ville, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, dans les conditions du dispositif exposé ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

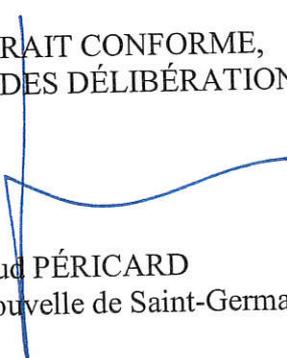
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat le remboursement des masques achetés par la Ville, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, dans les conditions du dispositif exposé ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye